

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 11 mai 2017**

**Compte-rendu affiché le : 18 mai 2017**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2017**

**Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**Président : Michel RANTONNET, Maire**

**Secrétaire Elu : Philippe SADOT**

**Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mme JAMBON,**

**Membres représentés : M GOURRIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M ROUX, Mr GUILLON, M GUIBERT, M RIVIER**

**Membre absent : MME SANTOS-MALSCH,**

**OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DURÉE DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre de pouvoir : 7**

**Nombre de votants : 32**

**Nombre de pour : 32**

**Nombre de contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170511-Delib2017-05-01-  
DE  
Date de télétransmission : 16/05/2017  
Date de réception préfecture : 16/05/2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DURÉE DES AMORTISSEMENTS  
DES IMMOBILISATIONS**  
Délibération n°2017-05-01

Rapporteur : S. Calabre

L'amortissement pour dépréciation des immobilisations est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause ;

En raison de ces difficultés de mesure de cet amoindrissement de valeur, l'amortissement consiste en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables.

En vertu de l'article L2321-2-27° du code général des collectivités territoriales, les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants ont l'obligation de recourir à la technique de l'amortissement.

Par délibération en date du 9 février 2006, la commune de Francheville a défini les durées d'amortissement de ses immobilisations comme ci-annexées.

Categorie	durée
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Logiciels	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Véhicules	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau ou électronique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	6 ans
Installations de chauffage	15 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Appareils ménagers	3 ans
Equipements sportifs	10 ans
Equipements de voirie	15 ans
Mobilier urbain – signalisation	10 ans
Plantations	15 ans
Autres équipements et aménagements de terrains	10 ans
Agencements de bâtiments, aménagements, installation électrique et téléphoniques	7 ans
<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>15 ans</b>

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170511-Delib2017-05-01-DE  
Date de téltransmission : 16/05/2017  
Date de réception préfecture : 16/05/2017

Les modifications réglementaires intervenues en matière de durée des amortissements conduit à proposer une actualisation du référentiel des durées d'amortissement des immobilisations, tel que proposé ci-dessous :

Procédure	Article	Biens ou catégories de biens	Durée	
<b>Immobilisation de faible valeur</b>				
	/	Bien dont la valeur TTC est inférieure ou égale à 1 500€	1 an	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE</b>	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans	
	2031	Frais d'étude non suivis de réalisation	5 ans	
	2032	Frais de recherche et de développement	5 ans	
	2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	
	204	Subventions d'équipement versées	5 ans	
	2051	Logiciels	2 ans	
	2087 / 2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans	
	<b>Immobilisations corporelles</b>			
	2121	Plantations	15 ans	
	2157	Matériel et outillage de voirie	10 ans	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 ans		
2182	Véhicules	7 ans		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans		
2184	Mobilier	10 ans		
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans		
<b>AMORTISSEMENT FACULTATIF</b>	Néant			

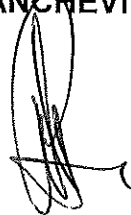
Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer et adopter le présent tableau tel que présentées ci dessus.

Vu l'avis de la commission Finances en date du 02 mai 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES AVOIR DELIBÉRÉ,**

**ADOpte le tableau des durées d'amortissements comme présenté ci-dessus A  
L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
FAIT A FRANCHEVILLE LE 11 MAI 2017**



**Michel RANTONNET  
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170511-Delib2017-05-01-  
DE  
Date de télétransmission : 16/05/2017  
Date de réception préfecture : 16/05/2017

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170511-Delib2017-05-01-  
DE  
Date de télétransmission : 16/05/2017  
Date de réception préfecture : 16/05/2017